SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 OCTOBRE 2023

Présences : Monsieur Réjean Gouin Maire

Monsieur François Dubeau Poste #1
Madame Guylaine Beaulieu Poste #2
Monsieur Francis Lacelle Poste #3
Monsieur Richard Gilbert Poste #5

Monsieur Sébastien Gariépy Directeur général

Absence: Monsieur Gilles Sénécal Poste #4

1. <u>Ouverture et constat du quorum</u>

1.1. M. Réjean Gouin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 19 H 19.

2. <u>Adoption de l'ordre du jour</u>

0283-2023

Proposé par : François Dubeau Appuyé par : Guylaine Beaulieu

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. <u>Période de questions</u>

4. Greffe

4.1. Adoption des procès-verbaux

0284-2023

Proposé par : Richard Gilbert Appuyé par : Guylaine Beaulieu

Adoption du procès-verbal de la dernière séance du conseil:

4.1.1. Séance régulière du 18 septembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

4.2. Dépôt du procès-verbal de correction – Résolution 0264-2023

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de correction de la résolution 0264-2023.

4.3. Dépôt du bordereau de correspondance

DATE	DE	À	DESCRIPTION
01-09-2023	Société d'habitation du Québec	Municipalité	Budget révisé 2023
12-09-2023	MELCCFP	Direction générale	Demande de cession d'autorisation ministérielle
14-09-2023	Commission des Loisirs Culturels et Communautaires (CLCC)	Conseil	Projet « Hommage à Madeleine St-Georges »
27-09-2023	Loisirs St-Michel Inc.	Conseil	Projet Skate-park
27-09-2023	Comptoir alimentaire Haute- Matawinie	Municipalité	Demande de don
28-09-2023	Mme Joanne Strübel	Direction générale	Présence 2 quais sur le lot 6 075 745
28-09-2023	JECC Mécanique Ltée	Conseil	Demande d'appui
28-09-2023	Association des propriétaires de la Pointe-Fine	Direction générale	Demande d'accès à l'information
28-09-2023	Benoit Chalifour	Direction générale	Demande d'accès à l'information
04-10-2023	Marie-Ève St-Georges	Direction générale et conseil	Lettre de démission
05-10-2023	Patricia Prud'Homme, directrice Garderie le P'tit nid d'amour	Conseil	Demandes limitation de vitesse et affichage pour la rue Saint-Jacques
09-10-2023	Claire Pilon	Conseil	Questionnement
10-10-2023	Daniel Plouffe	Direction générale	Questionnement
10-10-2023	Robert Laroche	Direction générale	Projet de règlement 722-2023

5. <u>Trésorerie</u>

5.1. APPROBATION DES DÉPENSES :

0285-2023

Proposé par : Richard Gilbert Appuyé par : Francis Lacelle

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatisés et les comptes à payer suivants :

5.1.1.	Déboursés	108 199.37 \$
5.1.2.	Salaires	161 048.52 \$
5.1.3.	Paiements automatiques	14 525.61 \$
5.1.4.	Comptes à payer	391 609.28 \$

Représentés par les chèques # 22645 à # 22697, ainsi que par les dépôts directs # 2366 à # 2418.

Adopté à l'unanimité.



LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période septe	embre et octobre 2023	
<u>No chèque</u>	Nom:	<u>Montant</u>
22645	Globocam Inc	44,300.00\$
22646	Hydro-Québec	7,656.26\$
22647	Telus Mobilité	117.62 \$
22648	Wex Canada Ltd	16,252.15 \$
22649	Poste Canada	909.33 \$
22650	Purolator Inc	115.41 \$
22651	Fonds des pensions alimentaires	712.40 \$
22681	Hydro-Québec	5451.82 \$
TOTAL:		<u>75,514.99 \$</u>
LISTE DES DÉF	PÔTS DIRECTS :	
2366	Chambre de Commerce Haute-Matawine	31,730.12 \$
2367	Saint-Georges Marie-Eve	154.26 \$
2368	Landreville Arabel	800.00 \$
TOTAL:		<u>32,684.38 \$</u>
DÉBOURSÉS ((ACCESD.)	
2023-09	Manuvie	10,268.67 \$
2023-09	Revenu Québec (D.A.S.)	24,019.58\$
2023-09	Revenu Canada (D.A.S.)	19,213.28 \$
2023-09	Revenu Québec (D.A.S.)	26,176.60 \$
TOTAL:		<u>79,678.13 \$</u>
	Salaires	161,048.52 \$
	Frais de Banque	177.15 \$
	Régime de retraite	14,292.18 \$
	Remboursement prêt/int	\$
	Accéo transphere	56.28 \$
		\$
TOTAL:		175,574.13 \$

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 16 OCTOBRE 2023

<u>No chèque</u>	Nom:	<u>Montant</u>
22652	Lajeunesse Claude	583.24 \$
22653	9350-6343 Québec Inc	8,278.20 \$
22654	Agritex Inc.	172.89 \$
22655	Beaulieu Guylaine	1,519.30\$

22656	Bell-Gaz Ltée	536.19\$
22657	Cauca	531.18\$
22658	Certilab	1,189.07\$
22659	Dubeau François	218.68\$
22660	Fonds d'Information sur le territoire	115.00 \$
22661	Garage Tellier & Fils	9,273.69\$
22662	Garage Guy Rondeau Inc.	137.89 \$
22663	Granite Nadon Inc.	1,000.00\$
22664	Joliette Hydraulique Inc.	4,962.48\$
22665	Joliette Sécurité	970.28 \$
22666	Les Entreprises N. Charrette Inc.	1,810.85 \$
22667	Les Pneus & Soudures M. B. Enr	1,728.10\$
22668	Maxi Saint-Michel	36.51\$
22669	Mines Seleine	19,629.84\$
22671	Pierre Mécanique	2,241.99\$
22672	Plomberie Rond'eau Inc	479.26\$
22673	Richard-Archambault Samuelle	38.50 \$
22674	Saint-Georges Ghislain	8.40 \$
22675	Strongco Inc	6,709.86\$
22676	Techno Diesel Inc.	1,379.70\$
22677	Track Industriel	200.66\$
22678	USD	28,832.02 \$
22679	Wolseley Canada Inc.	2,386.86\$
22682	Albert Julie	4.20 \$
22683	Bellerose Carl	193.58\$
22684	Bellerose Benjamin	48.39 \$
22685	Comtois Roland	229.00 \$
22686	Cooptel	994.61\$
22687	Services de cartes Desjardins	1,901.45\$
22688	DRL-Beaudoin	3,472.25\$
22689	Location d'outils MGM Inc.	132.22 \$
22690	Location Multi-Équipements Inc.	2,984.15\$
22691	Municipalité St-Jean-de-Matha	4,456.38\$
22692	Purolator	81.09 \$
22693	Recyclage Frédéric Morin Inc	1,823.99\$
22694	Telus Mobilité	836.67 \$
22695	Transport Jocelyn Bazinet Inc.	3,899.02 \$
22696	Ventilation F. Rivest Inc.	2,639.54\$
22697	Xérox Canada Ltée	254.22 \$

TOTAL: <u>118,921.40 \$</u>

<u>LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :</u>

2369	Beauséjour Dominique	165.55\$
2370	Brault et Bouthillier	511.25 \$
2371	Camions Inter-Lanaudière	691.20\$
2372	Carrière Joliette Inc	909.77 \$
2373	C.R.S.B.P. – Mauricie	79.05 \$
2374	Develotech Inc.	810.16\$
		1



2375	Dunton Rainville SENC	1,125.03\$
2376	Excavation S. Rondeau Inc.	40,587.68 \$
2377	Faktory66	303.34 \$
2378	GDG Environnement Ltée	58,545.01\$
2379	Grandillo Valérie, B.ES.L.	570.00 \$
2380	Groupe BEI	4,773.11\$
2381	Harnois Énergies Inc.	624.28\$
2382	Hétu Jocelyn	731.08 \$
2383	Isotech Instrumentation Inc.	293.19 \$
2384	Le Papetier	184.61\$
2385	Les Entr. Bourget Inc.	323.08 \$
2386	Les Entreprises Nordikeau Inc.	3,363.02 \$
2387	Librairie Raffin	306.08 \$
2388	Marcel Champagne Élect. Inc.	230.53 \$
2389	Maxi-Métal Inc.	1,669.00\$
2390	Méandres Planification Territoriale	11,761.94 \$
2391	M.R.C. Matawinie	35,559.71 \$
2392	Nicoletti Pneus & Mécanique	1,966.40\$
2393	Parro Info Développement Inc.	8,021.51\$
2394	Pièces d'Auto Joliette Inc.	1,408.86\$
2395	Sarrazin Steven	277.68 \$
2396	SCFP Section Locale 5261	2,545.39\$
2397	Sylvain Rondeau Inc.	6,353.64 \$
2398	Buanderie St-Michel	200.93 \$
2399	Chambre de commerce Haute-Matawinie	250.00 \$
2400	CMP Mayer Inc	2,016.66\$
2401	DeLaplante Michel	206.41\$
2402	E.B.I. Environnement Inc.	37,716.08 \$
2403	Georges-H. Durand Ltée	7,538.77 \$
2404	Go-Élan	391.79 \$
2405	Gouin Réjean	1,664.73 \$
2406	L'Association des pompiers St-Michel	396.00 \$
2407	L'Atelier Urbain	5,748.75 \$
2408	L'Eau-Thentique Transport Inc.	21,975.17 \$
2409	Le Carrefour Canin de Lanaudière	1,069.78\$
2410	Le Papetier	29.04 \$
2411	Marcel Champagne Élec. Inc.	246.72 \$
2412	Municipalité St-Zénon	577.30 \$
2413	Municipalité Ste-Émélie-de-L'Énergie	2,297.23 \$
2414	Radiotel Inc.	3,966.30\$
2415	Rona	752.94 \$
2416	St-Georges Marie-Eve	69.15 \$
2417	Thermomax	860.01\$
2418	Therrien Jean-Guy	22.97 \$

TOTAL: <u>272,687.88 \$</u>

GRAND TOTAL DÉBOURSÉS DU CONSEIL : 391,609.28 \$



5.2. Excavation Sylvain Rondeau Inc. – Facture # 3355

0286-2023

ATTENDU les travaux supplémentaires effectués pour la phase 2 du projet de la piste cyclable ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux supplémentaires ont été effectués par Excavation Sylvain Rondeau Inc.

Proposé par : Guylaine Beaulieu Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'acquitter la facture #3355 d'Excavation Sylvain Rondeau Inc., au montant de 35 501.29 \$ plus taxes et d'attribuer la dépense aux surplus non-affectés.

Vote

Adopté à l'unanimité.

5.3. Société en commandite Strongco – Facture # 92382003

0287-2023

ATTENDU un problème de freinage persistant sur le chargeur Volvo (unité #03);

CONSIDÉRANT les travaux de réparation effectués par Société de commandite Strongco sur l'unité #03 ;

Proposé par : Richard Gilbert Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'acquitter la facture # 92382003 de Société de commandite Strongco pour les travaux de réparation effectués sur le chargeur Volvo (unité #03), pour un montant s'élevant à 5 168.94 \$ plus taxes.

Vote

Adopté à l'unanimité.

5.4. L'eau-thentique (9246-2571 Québec Inc.) – Soumission S23-205

0288-2023

ATTENDU QUE dû aux travaux de réhabilitation du puits situé sur la rue Durand, celui-ci fût mis hors service pour une durée de 2 jours consécutifs ;

ATTENDU QUE la municipalité se doit de maintenir le niveau de mètres cubes d'eau réservé en cas d'incendie ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la municipalité a dû faire la location de 3 citernes, afin d'assurer l'apport en eau pour 2 jours.



Proposé par : Guylaine Beaulieu Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'accepter la soumission de L'eau-thentique (9246-2571 Québec Inc.), au montant de 19 113 \$ plus taxes, pour la location de 3 citernes totalisant 38 000 L. d'eau potable, pour la durée des travaux de réhabilitation du puits situé sur la rue Durand.

Vote

Adopté à l'unanimité.

5.5. Bruneau Électrique - Soumission

0289-2023

ATTENDU QUE la municipalité souhaite modifier l'éclairage de rue existante par des ampoules LED ;

CONSIDÉRANT le coût élevé lié à cette modification, la procédure s'effectuera de façon progressive débutant par dix (10) lampadaires.

Proposé par : François Dubeau Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu de faire affaire avec Bruneau Électrique pour l'achat et l'installation de 10 ampoules LED, au coût de 771.42 \$/lampadaire, totalisant un montant de 7 714.20 \$ plus taxes.

Vote

Adopté à l'unanimité.

5.6. Georges-Henri Durand Ltée – Factures # 2514619 et # 2514626

0290-2023

CONSIDÉRANT QUE d'importants travaux ont dû être effectué sur un pont situé sur le chemin du Lac-de-la-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat des matériaux dépasse le montant autorisé de 5 000 \$ pour les achats courants et doit faire l'objet d'une résolution.

Proposé par : Richard Gilbert Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'acquitter les factures # 2514619 et # 2514626 de Georges-Henri Durand Ltée, pour un montant total de 5 488.57 \$ plus taxes.

Vote

Adopté à l'unanimité



5.7. Mines Seleine – Facture # 5300651770

0291-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est à la planification de l'entretien des routes pour la période hivernale ;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien des routes en période hivernale implique une quantité considérable de sel de déglaçage.

Proposé par : Richard Gilbert Appuyé par : Guylaine Beaulieu

Il est résolu d'acquitter la facture # 5300651770 de Mines Seleine pour du sel de déglaçage en vrac s'élevant à 17 073.14 \$ plus taxes.

Vote

Adopté à l'unanimité

6. <u>Direction et Ressources humaines</u>

- 6.1. Projet minier Matawinie Rapport mensuel
- 6.2. Directeur de l'urbanisme et de l'environnement Embauche

0292-2023

ATTENDU QUE, tel que stipulé à la résolution 0248-2023, la municipalité à eu recours aux services d'Alliance Ressources humaines pour le recrutement d'une candidate ou d'un candidat au poste de direction du département de l'urbanisme et de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE suite aux démarches et entretiens, via Alliance Ressources humaines, une candidature a été retenue.

Proposé par : François Dubeau Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu :

- D'embaucher M. William Charbonneau, à titre de directeur de l'urbanisme et de l'environnement, à partir du 23 octobre 2023;
- Que le salaire brut annuel débute à 75 000 \$ et selon les conditions stipulées à la politique des employés cadres.

Vote

Adopté à l'unanimité

7. <u>Urbanisme & Environnement</u>

7.1. Matricule 6174-58-8796 – Demande de dérogation mineure

0293-2023



ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire d'une superficie de 1200 pieds carrés, alors que le bâtiment principal a une superficie de 1087 pieds carrés, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage #320-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du bâtiment accessoire n'excède pas le double de la superficie du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété n'est pas visible du chemin.

Proposé par : Francis Lacelle Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 410, chemin du Lac-Collin (matricule 6174-58-8796), tel que recommandé par le CCU (093 CCU 2023).

Vote

Adopté à l'unanimité

7.2. Matricule 7478-26-9896 - Demande de dérogation mineure

0294-2023

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire d'une superficie de 1521 pieds carrés, alors que le bâtiment principal a une superficie de 956.27 pieds carrés, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage #320-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du bâtiment accessoire n'excède pas le double de la superficie du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est en marge arrière et n'est pas visible du chemin.

Proposé par : Francis Lacelle Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 83, chemin Gouin (matricule 7478-26-9896), tel que recommandé par le CCU (093 CCU 2023).

Vote

Adopté à l'unanimité

8. <u>Avis de motion :</u>

8.1. Avis de Motion – Règlement 723-2023 (Modification du règlement 712-2023 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 79 732 \$)

0295-2023



M. François Dubeau donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 723-2023.

Avis de motion, est par les présentes données par M. François Dubeau, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement relatif à la modification du règlement 712-2023, afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 79 731.56 \$. M. Dubeau demande la dispense de lecture du règlement, étant donné que des copies du premier projet de règlement sont remises dans l'assistance, séance tenante le projet de règlement est mis à la disposition des citoyens à la mairie sur demande ou sur le site www.smds.quebec

9. <u>Adoption des règlements :</u>

9.1 Règlement 715-2023 (Résidences de tourisme et établissements de résidence principale (Modification du règlement de zonage 320-1992))

0296-2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 a été retiré du règlement pour être traité, par zone applicable, dans les règlements 715-2023-2 à 715-2023-132.

Proposé par : François Dubeau Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'adopter le règlement 715-2023 relatif aux résidences de tourisme et établissements de résidence principale (Modification du règlement de zonage 320-1992).

Vote

Adopté à l'unanimité

9.2 Règlement 715-2023-2 à 715-2023-34 (Résidences de tourisme et établissements de résidence principale)

0297-2023

CONSIDÉRANT QUE les règlements 715-2023-2 à 715-2023-34 relatifs aux résidences de tourisme et établissements de résidence principale sont assujettis au règlement numéro 716-2023 relatif aux usages conditionnels.

Proposé par : Francis Lacelle Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'adopter les règlements 715-2023-2 à 715-2023-34 relatifs aux résidences de tourisme et établissements de résidence principale pour les zones : C-1, C-2, C-3, Pa-1, Pa-2, Pa-3, Pa-4, Pa-5, Pa-6, Pa-7, Pa-8, Pa-9, Pa-10, Pa-11, Pa-12, Pa-13, Pa-14, Pa-15, Pa-16, Pa-17, Pa-18, Pa-19, Vb-1, Vb-2, Vb-3, Vb-4, Vb-5, Vb-6, Vb-7, Vb-8, Vb-9, Vb-10 et Vb-11.

Vote

Adopté à l'unanimité



9.3 Règlements 715-2023-35 à 715-2023-132 (Résidences de tourisme et établissements de résidence principale)

0298-2023

CONSIDÉRANT QUE les règlements 715-2023-35 à 715-2023-132 relatifs aux résidences de tourisme et établissements de résidence principale sont assujettis à l'interdiction des établissements de résidence principale.

Proposé par : Francis Lacelle Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'adopter les règlements 715-2023-35 à 715-2023-132 relatifs aux résidences de tourisme et établissements de résidence principale pour les zones : Aer-1, Ce-1, Ce-2, Ce-3, Cm-2, Cm-3, Cm-4, Cm-5, Coln-1, Coln-2, Coln-3, Com-1, Cons-1, Cons-2, Cons-3, Cons-4, Cons-5, Cons-6, Cons-7, Cons-8, Cs-1, For-1, For-2, For-3, For-4, For-5, For-6, For-7, For-8, For-9, For-10, For-11, For-12, In-1, In-2, In-3, In-4, Ra-1, Ra-2, Ra-3, Ra-4, Ra-5, Ra-6, Ra-7, Ra-8, Rb-1, Rb-2, Rec-1, Ril-1, Ru-1, Ru-2, Ru-3, Ru-4, Ru-5, Ru-6, Ru-7, Ru-8, Ru-9, Ru-10, Ru-11, Ru-12, Ru-13, Ru-14, Ru-15, Ru-16, Ru-17, Ru-18, Ru-19, Ru-20, Ru-21, Ru-22, Ru-23, Ru-24, Ru-25, Ru-28, Ru-29, Up-1, Up-2, Va-1, Va-2, Va-3, Va-4, Va-5, Va-6, Va-7, Va-9, Va-10, Va-11, Va-12, Va-13, Va-15, Va-16, Va-17, Va-18, Va-19, Va-20, Var-1 et Vc-1.

Vote Adopté à l'unanimité

9.4 Règlement 716-2023 (Usages conditionnels)

0299-2023

Proposé par : Francis Lacelle Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'adopter le règlement 716-2023 relatif aux usages conditionnels.

Vote

Adopté à l'unanimité

9.5 Règlement 721-2023 (Modification du règlement de régis interne relatif à l'article 116 sur la LAU #319-1992, ainsi que le règlement de zonage #320-1992)

0300-2023

Proposé par : Francis Lacelle Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'adopter le règlement 721-2023 relatif à la modification du règlement de régis interne relatif à l'article 116 sur la LAU #319-1992, ainsi que le règlement de zonage #320-1992.

Vote Adopté à l'unanimité



9.6 Second projet de règlement 722-2023 (Modification du règlement de zonage 320-1992, afin de créer les zones Cons-9 et Vb-12 à même une partie de la zone Cons-8 et d'autoriser la location de chalet dans la zone Vb-12)

0301-2023

Proposé par : Guylaine Beaulieu Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'adopter le premier projet de règlement 722-2023 relatif à la modification du règlement de zonage 320-1992, afin de créer les zones Cons-9 et Vb-12 à même une partie de la zone Cons-8 et d'autoriser la location de chalet dans la zone Vb-12.

Retrait de Francis Lacelle Vote Adopté à l'unanimité

- 10. Loisirs & Parcs:
- 11. <u>Travaux publics</u>
- 12. Sécurité Publique
 - 12.1. Formation pompier 2024-2025 Demande de subvention

0302-2023

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier 1 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Matawinie en conformité avec l'article 6 du Programme.

Proposé par : Francis Lacelle Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Matawinie.

Vote Adopté à l'unanimité

13. <u>Administration</u>

13.1. Sommet municipal 2023 (Lanaudière engagée pour l'environnement) – Déclaration lanaudoise pour l'environnement

0303-2023

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux, qu'ils entraînement une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menaçant la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés ;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques exigent des réponses locales et qu'ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population ;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques nécessitent un engagement politique et qu'ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élues et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société ;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée, qu'ils demandent une réaction forte et concertée ;

CONSIDÉRANT les priorités régionales adoptées par la région de Lanaudière dans le cadre de la stratégie visant à assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SAOVT) en lien avec l'environnement ;



CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Table des préfets s'est positionné à l'effet que l'environnement devait être une priorité ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de s'engager pour l'adaptation aux changements climatiques et que cette Déclaration se veut un premier pas pour la région de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE cette déclaration sera révisée en fonction des données collectées au cours des prochaines années et des engagements pris par les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs liés à la présente déclaration visent à adresser les éléments suivants :

- Augmenter la canopée projetée en milieu urbanisé et/ou noyau villageois
- Favoriser la connectivité entre les milieux naturels
- Protéger les milieux naturels dans nos municipalités et/ou MRC
- Encourager la protection des espaces naturels en augmentant la densité urbaine
- Réduire la part de l'utilisation de l'auto solo
- Contribuer à l'électrification des transport (au niveau municipal)
- Contribuer à l'électrification des transports (au niveau des citoyens)
- Améliorer l'offre de transports actifs
- Réduire la consommation d'énergie de nos services et bâtiments municipaux
- Réduire les apports sanitaires dans les cours d'eau
- Renforcer le plan de sécurité civile et les schémas de couvertures de risque
- Développer une politique régionale écoresponsable
- Réduire les émissions de G.E.S. par citoyen par municipalité
- Favoriser et faciliter le partage des équipements municipaux ou achats regroupés
- Encourager l'économie locale ou de proximité
- Réglementer l'usage des insecticides, pesticides et herbicides sur le territoire

CONSIDÉRANT QU'au cours des premières années suivant la *Déclaration,* les éléments suivants feront l'objet d'une recherche régionale par la Table des préfets de Lanaudière visant à documenter la situation actuelle afin d'être en mesure d'évaluer la progression d'ici 2030 :

- Pourcentage de milieux naturels (local, MRC, régional)
- Canopée (local, MRC, régional)
- Émission de gaz à effet de serre (local, MRC)
- Tonnage matières résiduelles ultimes/citoyens (local, MRC)
- Quantité d'eau consommée par citoyen (relié au réseau) (local)
- Enquête origine destination sur le transport collectif

Proposé par : Francis Lacelle Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :



- **QUE** la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints adhère à la Déclaration en environnement de Lanaudière (DEL-23) afin d'adresser les enjeux liés à la lutte et l'adaptation aux changements climatiques ;
- **DE** transmettre copie de la présente résolution à la Table des préfets de Lanaudière.

Vote

Adopté à l'unanimité

13.2. Lot 6 143 447 (chemin des Cyprès) – Mandat et autorisation

0304-2023

ATTENDU QU'une demande pour la cession à titre gratuit d'une partie du chemin des Cyprès, faite en 2033, est toujours ouverte au Ministère des Ressources Naturelles et des Forêts;

ATTENDU QUE l'acquisition avait été suspendue le temps de finaliser les travaux d'arpentage qui se sont terminés en 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite poursuivre les démarches afin d'acquérir à titre gratuit la portion du chemin des Cyprès (lot 6 143 447).

Proposé par : Guylaine Beaulieu Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu:

- De mandater Me Élise Pellerin, de GCL Notaires, pour la rédaction du contrat de cession.
- D'autoriser Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général et greffier-trésorier à représenter et signer l'acte de cession au nom de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

Vote

Adopté à l'unanimité

13.3. Renouvellement ententes de service CAUCA - Mandat

0305-2023

CONSIDÉRANT QUE les ententes de service en ce qui a trait à la gestion d'appels 9-1-1 et la répartition des appels incendie doivent être renouvelées ;

Proposé par : Richard Gilbert Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu

- **D'**approuver les deux entente, tels que pour la gestion des appels 9-1-1 et la répartition des appels incendie avec CAUCA.
- **D'**autoriser Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général et greffier-trésorier, à signer les ententes au nom de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

Vote



Adopté à l'unanimité

14. Période de	e questions
----------------	-------------

15. <u>Levée de l'assemblée</u>

		.2		

Proposé par : Appuyé par :

La séance est levée à : 20 h 55

Adopté à l'unanimité.

Réjean Gouin Sébastien Gariépy

Maire

Directeur général et greffier-trésorier

